

<https://lve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article257>

Programme d'enseignement pour la langue arabe

- EILE -



Date de mise en ligne : lundi 15 avril 2013

Copyright © Langues vivantes à l'école - Tous droits réservés

Programme de langue Arabe (ELCO) commun aux trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) élaboré pour le premier degré en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale français (DGESCO / Inspection générale d'arabe) en Juin 2010 :

A l'école élémentaire, l'enseignement de la langue arabe dans le cadre de l'ELCO (l'Enseignement de la Langue et de la Culture d'Origine) est régi par les accords bilatéraux entre la France et les trois pays maghrébins :

- accord franco-algérien du 1er décembre 1981,
- accord franco-marocain du 14 novembre 1983,
- accord franco-tunisien du 12 mars 1986.

Dans ce cadre, désireux de resserrer leurs liens d'amitié, d'approfondir la compréhension entre les peuples maghrébins et français et d'intensifier leur coopération dans le domaine de l'éducation, convaincus de ce que le maintien des enfants vivant à l'étranger dans la connaissance de leur langue et de leur culture constitue un facteur essentiel de l'épanouissement de leur personnalité et d'adaptation à leur milieu de vie, la France et les pays maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie) organisent, à la demande de leur famille, des enseignements se rapportant à la langue arabe, à la connaissance de leur pays et de leur culture d'origine.

Ces enseignements sont assurés dans le respect des principes généraux de l'éducation nationale française. Ils se déroulent sous deux formes différentes : ils sont soit intégrés à l'horaire officiel, soit différés (organisés en dehors de cet horaire) sur la base de trois heures hebdomadaires.

Afin de garantir une cohérence de l'enseignement ELCO avec les enseignements des langues vivantes dispensées dans les écoles françaises, la France et les trois pays concernés ont décidé d'élaborer un programme en harmonie avec le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Les modalités de mise en œuvre sont arrêtées par les quatre pays.

Ce programme concerne les niveaux I et II de l'enseignement ELCO correspondant aux paliers A1 et vers A2 du cadre européen.

<https://ve-rhone.enseigne.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Programme